



PLU Plan Local d'Urbanisme de S'Paul de Vence d'Urbanisme

4A2. Plan de zonage Plan Nord (1/ 2 500)

PLU approuvé le 12/04/2017
Révisé (1) le 12/04/2017
Révisé (2) le 12/04/2017
Révisé (3) le 12/04/2017

Vo pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020
approuvant les dispositions du présent PLU d'Urbanisme

HABITAT	DÉPLACEMENTS	AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIE	ENVIRONNEMENT	PATRIMOINE

Classe le 10/02/2020

UV1

Zonage du PLU

Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) - SP+V: BR pour sentier piéton

Emplacement réservé pour aménagement hydraulique (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Emplacement réservé pour la mixité sociale (article L151-41-4 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre de servitude de mixité sociale (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (article L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme)

Servitude d'attente de projet (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine végétal, paysager et bâti:

Espace boisé classé (article L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)

Espaces verts protégés (EVP) (article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine végétal et paysager (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Patrimoine bâti (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Changement de destination du bâti (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)

Vue remarquable (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

À titre informatif:

Zones rouges et bleues du plan du risque inondation (se reporter aux documents en annexe du PLU)

Zones rouges et bleues du plan du risque des incendies de forêt (se reporter aux documents en annexe du PLU)

